



Les "Sicilian Tablets" forment le breuvage le plus commode à emporter en excursion. Ces pastilles sont soigneusement empaquetées dix par tube en verre. Le tube se détaille à 10 cents, et ne tient pas plus de place qu'un cigare. Un verre d'eau et une pastille, et vous avez un breuvage effervescent, sucré et délicieux. Le bénéfice du vendeur est très grand sur cet article. ... Nous enverrons un tube-échantillon n'importe où, contre 10 cents en timbres-poste. ... Demandez nous nos prix ... Les maisons de gros les ont en stock

HERDT & CIE
PROPRIETAIRES
MONTREAL

**LES TAXIS DE GUERRE
AUX ETATS-UNIS**

Nos relations journalières avec les Etats-Unis en matière commerciale ne nous permettent pas d'ignorer les taxes qui viennent d'être imposées spécialement pour couvrir les dépenses de la guerre entre nos voisins et l'Espagne, c'est pourquoi nous donnons ci-dessous le tableau des taxes nouvelles dont les unes ont été imposées dès le 14 juin, et les autres depuis le 1er juillet :

Les marchandises suivantes sont imposables depuis le 14 juin dernier.

L'impôt sur la bière, le lager beer, l'ale, le porter et les autres liqueurs fermentées analogues est porté à \$2.00 le baril de 31 gallons. Un escompte de 7½ pour cent sur les timbres est accordé aux brasseurs.

Article 3 s'applique au tabac à priser, de quelque façon qu'il soit préparé ou fabriqué, aux cigares et aux cigarettes. Le tabac à fumer et à chiquer et le tabac à priser paient 12c la livre ; les cigares pesant plus de 3 livres le mille paient \$3.60 ; les cigares ne pesant pas plus de 3 livres paient \$1.00 le mille ; les cigarettes pesant plus de 3

livres le mille \$3.60, et \$1.50 pour celles au-dessous de ce poids.

Le thé importé est frappé d'un droit de 10c par livre.

Les taxes suivantes ont pris leur effet depuis le 1er juillet :

Capital de banque, surplus inclus, au-dessus de \$25,000.....	\$50 00
Capital de banque pour chaque \$1,000, au dessus de \$25,000.....	2 00
Agents de change en valeurs négociables	50 00
Monts-de-Piété	20 00
Courtiers de commerce.....	20 00
" en douane.....	10 00
Théâtres, musées, salles de concert dans les villes au-dessus de 25,000 âmes.....	100 00
Cirques.....	100 00
Tous autres endroits d'exhibitions.....	10 00
Allées de quilles et salles de billard, par allée ou par billard....	5 00
Tabacs, négociants, tabacs en feuilles, ventes.....	
De 50 à 100,000 lbs.....	12 00
De plus de 100,000 lbs.....	24 00
Manufacturiers, ventes.....	
Au-dessous de 50,000 lbs.....	6 00
De 50,000 à 100,000 lbs.....	12 00
Au-dessus de 100,000 lbs.....	24 00
Cigares, manufacturiers, ventes .	
Au-dessous de 100,000.....	6 00
De 100,000 à 200,000	12 00
Au-dessus de 200,000.....	24 00
Obligations ou certificats d'actions d'une société ou compagnie quelconque, par \$100	00 05
Obligations ou certificats d'ac-	

tions à la reconstitution de la dite société ou compagnie.....	00 05
Ventes, livraisons ou transferts des dites obligations ou des dits certificats d'actions, qu'ils soient ou non portés sur les livres, par \$100.....	00 02
Toute vente ou promesse de vente d'un produit ou d'une marchandise quelconque, dans n'importe quelle Bourse pour livraison immédiate ou future, par \$100...	00 01
Pour chaque \$100 de valeur en plus ou fraction de \$100.....	00 01
Chèques	00 02
Traites ne portant pas intérêts.....	00 02
Certificats en dépôt ne portant pas intérêt	00 02
Lettres de change pour l'intérieur portant intérêt, par \$100.....	00 02
Traites pour l'intérieur, portant intérêt pour \$100.....	00 02
Certificats de dépôt portant intérêt, par \$100.....	00 02
Ordre de paiement à présentation ou à vue.....	00 02
Ordres de paiements autres que présentations ou à vue, par \$100	00 02
Lettre de change sur l'étranger ou lettre de crédit, y compris un ordre télégraphique, si elle est tirée en un seul exemplaire, par chaque \$100 ou fraction de \$100.....	00 04
Lettre de change sur l'étranger, ou lettre de crédit, par série de deux ou plusieurs copies, par chaque \$100 ou leur équivalent en argent étranger, ou fraction de \$100.....	00 02
Connaissance ou reçu autre	

H. LAPORTE, J. B. A. MARTIN,
J. O. BOUCHER,

Maison fondée 1870

L. A. DELORME, J. ETHIER,
J. A. MARTIN.

LAPORTE, MARTIN & CIE

...EPICIERS EN GROS...

72 À 78, RUE ST-PIERRE, MONTREAL

—SEULS REPRÉSENTANTS AU CANADA, DE—

PHILIPPE RICHARD, COGNAC, FRANCE.

Vve AMIOT, SAUMUR, FRANCE.

MITCHELL & CO., BELFAST ET GLASGOW.

Thé Japon "PRINCESSE LOUISE"

Thé Japon "VICTORIA"